

présente



Clap de Champs

FESTIVAL DU COURT-MÉTRAGE TECHNIQUE AGRICOLE

ARVALIS

RÈGLEMENT DU CONCOURS

1 INTRODUCTION

Clap de champs, Festival du court métrage technique agricole, est un concours national, dédié aux étudiants de l'enseignement supérieur agricole, qui affiche plusieurs objectifs :

Le premier est pédagogique : il s'agit d'inciter les étudiants à créer en équipe une vidéo technique dédiée aux agriculteurs. Il encourage aussi la coopération entre les étudiants en agronomie/production végétale et les établissements d'enseignement spécialisés dans la communication, le cinéma, le journalisme (...). Enfin, il se veut innovant : un concours inédit dédié à la créativité dans la communication technique agricole.

2 ORGANISATION

Après une 1^{ère} édition qui s'est tenue en 2021, Arvalis – Institut du végétal a choisi d'inscrire cet événement dans un calendrier annuel.

Ce concours est gratuit.

Le présent règlement détaille l'ensemble des règles applicables au concours.

3 PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à toute équipe d'au moins 2 étudiants de l'enseignement supérieur français, comportant au minimum un étudiant de l'enseignement supérieur agricole.

Les organisateurs encouragent la constitution d'équipes associant un établissement agricole à une école proposant des cursus en arts visuels, communication ou journalisme.

Le nombre de coéquipiers doit être impérativement précisé dans le bulletin d'inscription.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité par tous les membres de l'équipe. Le non-respect de ces conditions entraînera l'annulation de la participation.

Les participants déclarent expressément détenir tous les droits nécessaires sur les courts-métrages qu'ils soumettent au concours (images, musiques, sons). A ce titre, ils déclarent n'introduire dans les courts-métrages aucun élément qui serait susceptible de violer les droits de propriété intellectuelle d'un tiers et assurent avoir obtenu l'autorisation de toute personne dont l'image apparaîtrait dans la vidéo.

4 MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participants doivent produire des vidéos techniques et pédagogiques à destination des producteurs de grandes cultures.

4.1 Thème de la vidéo

Les propositions doivent être centrées sur les innovations techniques utiles à l'agriculteur pour la conduite de ses grandes cultures et fourrages.

La pertinence technique sera analysée tout comme le caractère innovant et créatif de la production.

4.2 Format de la vidéo

La **durée** de la vidéo ne devra pas dépasser 2 minutes. Toute durée supplémentaire entrainera une pénalité (dès la 1^{ère} seconde).

Le **format** de la vidéo devra être en .avi ou .mp4.

Le **type d'image** utilisé est libre : infographies, images animées, film, interview...mais provenant exclusivement d'une production de l'équipe candidate (cf paragraphe 3)

Le **nom** du fichier devra respecter le format : clapdechamps2022_[nom de l'équipe] (ex : clapdechamps2022_equipearvalis)

Les vidéos devront être déposées sur [WeTransfer](#) et le lien de téléchargement devra être envoyé aux adresses suivantes : as.colart@arvalis.fr et c.vinson@arvalis.fr.

Les participations ne répondant pas à l'ensemble de ces critères (4.1et 4.2) ne seront pas éligibles.

5 SELECTION DES GAGNANTS ET PRIX DECERNES

Les projets seront visionnés par un jury composé d'agriculteurs et d'experts.

Le jury décernera plusieurs prix, dont au minimum, un prix « gagnant » et un prix « coup de cœur » du jury

Les lauréats seront invités pour une cérémonie de remise officielle des trophées.

Prix décernés aux équipes lauréates :

- Un trophée Clap de champs sera remis à chaque équipe gagnante

- Les courts-métrages gagnants seront diffusés sur les différents canaux de communication d'ARVALIS (sites internet, réseaux sociaux...), le but étant de les rendre accessibles à un maximum d'agriculteurs
- Un vêtement ou accessoire Clap de champs pour chaque membre de l'équipe

6 CALENDRIER DU CONCOURS

25 mars 2022 : date limite de dépôt des bulletins d'inscription

10 mai 2022 : date limite de réception des court-métrages

25 mai 2022 : annonce des vidéos nominées

Toute vidéo réceptionnée hors délai (après le 10 mai 2022 à 23h59) sera exclue du concours.

7 AUTORISATION DE DIFFUSION

En participant à ce concours, les équipes autorisent gracieusement ARVALIS – Institut du végétal et ses filiales à exploiter tout ou partie des courts-métrages sur ses différents canaux de communication, notamment ses sites internet et ses réseaux sociaux (Youtube, Facebook, Twitter, LinkedIn).

8 DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies (prénom, nom, adresse e-mail, téléphone) dans le cadre de la participation à ce concours font l'objet d'un traitement par ARVALIS – Institut du végétal, responsable de traitement, ayant pour finalité la gestion des participations à ce concours, la désignation des gagnants et la remise des prix.

Les données seront conservées pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités énumérées ci-dessus.

Conformément à la loi Informatique et libertés et au règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition à l'ensemble des données les concernant. Le participant pourra exercer ses droits en adressant sa demande à c.vinson@arvalis.fr.

9 RESPONSABILITES

ARVALIS – Institut du végétal décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des vidéos envoyées. ARVALIS – Institut du végétal ne saurait également être tenue responsable des retards ou non réception des vidéos du fait de dysfonctionnements des réseaux de télécommunications.

ARVALIS – Institut du végétal se réserve également le droit de modifier, suspendre, reporter ou annuler le concours sans préavis si les circonstances le nécessitent.

De plus, ARVALIS – Institut du végétal pourra modifier les prix si les circonstances l'exigent et ce sans qu'aucune réclamation ne puisse être soulevée.

10 CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire concernant la création de la vidéo ou le jeu et les contraintes techniques, contacter Anne-Sophie Colart (as.colart@arvalis.fr).




Clap de Champs

FESTIVAL DU COURT-MÉTRAGE TECHNIQUE AGRICOLE

ARVALIS


Bulletin d'inscription Edition 2022

Remplir un bulletin par court-métrage candidat (tous les champs sont obligatoires sauf les optionnels !)

 Nom de l'équipe :

 Nom de l'école :

 Nombre de coéquipiers :


 Correspondant de l'équipe :

- Nom :

- Prénom :

- Adresse e-mail :

- Téléphone portable :

 Ecole partenaire (optionnel) :

- Nom de l'école :

- Nom et prénom du correspondant :

- Adresse e-mail :

 Description succincte du sujet du court-métrage (optionnel) :

.....

.....

L'inscription au concours vaut acceptation du règlement.

Date :

Signature du correspondant de l'équipe :

Bulletin d'inscription à retourner avant le 25/03/2022 à

Anne-Sophie COLART – as.colart@arvalis.fr

Les données à caractère personnel recueillies (prénom, nom, adresse e-mail, téléphone) dans ce formulaire font l'objet d'un traitement par ARVALIS – Institut du végétal, ayant pour finalité la gestion des participations à ce concours, la désignation des gagnants et la remise des prix. Conformément à la loi Informatique et libertés et au règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition à l'ensemble des données les concernant en adressant votre demande à c.vinson@arvalis.fr.

AUTORISATION DE DIFFUSION D'UNE VIDÉO

Je soussigné(e)¹

autorise par la présente :

1. ARVALIS – Institut du végétal, 3 rue Joseph et Marie HACKIN, 75116 Paris et ses filiales à utiliser, diffuser, partager le nom de l'équipe, de l'école et La Vidéo² en vue de la promotion des activités d'ARVALIS – Institut du végétal sur les sites Internet de l'institut.
2. ARVALIS – Institut du végétal à communiquer sur des événements le nom de l'école ou du lycée participant dès la réception de l'inscription au concours.
3. ARVALIS – Institut du végétal à mettre en ligne La Vidéo sur sa chaîne YouTube avec un accès libre à la visualisation sans limite de durée.
4. ARVALIS – Institut du végétal, à reproduire, publier, distribuer ou présenter au public, La Vidéo pour toutes les campagnes d'information des activités de ARVALIS – Institut du végétal.
5. ARVALIS - Institut du végétal à ce que mon nom et celui de mon école soient cités et ce sans porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.
6. La dénonciation de cette autorisation sera notifiée à ARVALIS – Institut du végétal par écrit.

Date :

Signature :

¹ Indiquer le nom, prénom de la personne responsable

² Est appelée La Vidéo, la vidéo créée et soumise au jury dans le cadre du concours Clap de champs 2022